

3/15

## **Déclaration générale du Groupe africain**

**(8<sup>ème</sup> session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux  
ressources génétiques , aux savoirs traditionnels et au folklore**

**( 6-10 Juin 05)**

Monsieur le Président,

Permettez moi de vous exprimer, au nom du groupe africain, nos chaleureuses félicitations pour votre accession à la Présidence de cette importante réunion. Votre professionnalisme et votre expérience sont autant de gages qui augurent d'une présidence réussie. Nos félicitations vont également aux vice-Présidents. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance au Secrétariat pour la qualité de la documentation mise à notre disposition et notre soutien à la vision de l'OMPI quant au processus en cours.

Le Groupe africain note, avec intérêt, l'évolution notable et positive des travaux du Comité Intergouvernemental depuis le renouvellement de son mandat dont l'un des aspects fondamentaux demeure la dimension internationale sans exclure l'élaboration d'un ou plusieurs instruments internationaux.

Ces travaux du Comité ont contribué, certes, à l'émergence d'une prise de conscience accrue à l'égard de l'importance et de l'urgence de la protection du savoir traditionnel et des expressions du folklore.

Il s'agit là, en effet, d'une préoccupation majeure exprimée, à maintes reprises, par le Groupe africain qui continue à croire, plus que jamais, qu'une protection efficace et effective des thématiques précitées passe nécessairement par la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant. Le degré alarmant d'appropriation illicite du savoir traditionnel et des expressions du folklore interpelle notre Comité à oeuvrer sans relâche en vue de la réalisation de cette ambition.

Le Groupe africain accueille favorablement les documents faisant état des projets de dispositions révisés des objectifs de politique générale et principes fondamentaux relatifs à la protection du savoir traditionnel et des

expressions du folklore. Ces documents, auxquels les pays africains ont contribué afin de faire évoluer le processus vers l'étape ultérieure, sont certainement de nature à donner un nouvel élan, dans la bonne direction, à nos discussions futures sur ces thématiques si cruciales pour les pays africains.

Aussi, le Groupe africain souhaite-t-il pouvoir compter sur une approche inclusive et participative dans le processus de consultation sur ces documents, afin de tirer parti de la richesse et de la diversité des commentaires des uns et des autres.

Le Groupe Africain souhaiterait insister sur le fait que notre travail, d'une importance capitale dans le CIG ne devrait pas empêcher d'autres travaux similaires dans d'autres instances.

Par ailleurs, le Groupe africain accueille favorablement le projet de recommandation à l'endroit de l'Assemblée générale relatif à la création d'un fonds de contribution volontaire pour la participation des communautés autochtones et locales aux travaux de l'CIG, et ce après concertation avec les Etats membres concernés.

Je ne saurais conclure sans réaffirmer que l'examen des objectifs de politique générale et principes fondamentaux ne constitue pas une fin en soi, mais un préalable à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant.

Je vous remercie